



N° de résolution  
ou annotation

2019-07-147

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, madame Chantal Mainville conseillère, ainsi que messieurs, Rodrigue Morneau, Marcel Mainville et Fernand Landry, conseillers.

Étaient absents : Madame Marie-Ève Garand et Monsieur Réjean Lévesque.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h17, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Correspondance ;
- 4.0 Trésorerie;
  - 4.1 Dépenses de juin;
  - 4.2 Remboursement des frais de déplacement (correction Marcel et Rodrigue mois passé);
  - 4.3 Remboursement Fiducie Desjardins;
- 5 Demande de soumission pour audit 2019-2020;
- 6 Cadastre du lot 5 519 460;
- 7 Demande tables pour COOP (5 ans) ;
- 8 Formation Journalier principal pour travaux routiers;
- 9 Remboursement assurance journalier principal;
- 10 Réseau routier;
  - 10.1 Soumission travaux rang 2 et 3 ouest TECQ;
  - 10.2 Soumission travaux d'inspection des égouts;
  - 10.3 Travaux de réparation de chemin;
- 11 Camping ;
  - 11.1 Panneau station de pompage;
  - 11.2 Conteneur camping;
  - 11.3 Lumières de rue non fonctionnelles;
- 12 Emprunt temporaire TECQ;
- 13 Signataire entente de financement fonds de mise en valeur des lots intra municipaux;
- 14 Crédit taxes de service;
- 15 Réparation Parc du Souvenir;
- 16 Camp de jour;
  - 16.1 Jardin;
  - 16.2 Crochets pour enfants;
- 17 Rapport des comités;
- 18 Période de questions;
- 19 Sujets divers;
- 20 Levée de la séance;



N° de résolution  
ou annotation

### **3.0 Correspondance**

M. Léo Plourde maire fait état de la correspondance.

### **4.0 Trésorerie**

#### **4.1 Dépenses de juin;**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

##### **Pour la municipalité ;**

Liste des comptes à payer au montant de : 42 683,92 \$

##### **Pour le camping municipal ;**

Liste à payer au montant de : 13 889,95 \$

##### **Salaires nets ;**

10 269,78 \$

#### **Remboursement frais de déplacement;**

ATTENDU la demande de correction des frais de déplacement déclarés par messieurs Marcel Mainville et Rodrigue Morneau du mois passé, soit à 0.46\$ par kilomètre et non 0.42\$ du kilomètre selon la politique en vigueur;

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de;

- Mme Marie-Ève Isabelle, au montant de 45,08 \$ pour la municipalité ;
- M. Sébastien Roy, au montant de 365,24 \$ pour le camping ;
- M. Sébastien Roy, au montant de 388,24 \$ pour la municipalité ;
- M. Rodrigue Morneau, au montant de 66,00\$ pour la municipalité ;

ATTENDU QUE ces demandes sont complètes et conformes;

2019-07-148

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité, d'autoriser le remboursement des dépenses.

#### **4.2 Remboursement Fiducie Desjardins ;**

2019-07-149

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité, d'autoriser le remboursement de 580,28 \$ à Fiducie Desjardins pour mettre fin au programme de REER des employés municipaux.

### **5.0 Demande de soumission pour audit 2019-2020**

2019-07-150

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de demander à Mme Marie-Ève Isabelle directrice générale par intérim d'aller en appel d'offre avec trois firmes comptables pour l'audit, en demandant le coût ainsi que le service offert.



N° de résolution  
ou annotation

2019-07-152

#### **6.0 Cadastre lot 5 519 460**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Patrick Descarreaux Arpenteur Géomètre au montant de 1000 \$ plus taxes applicables, ce montant sera assumé par M. Charles-André Morneau et d'autoriser Léo Plourde, maire, à signer le contrat notarié.

#### **7.0 Demande tables pique-nique pour la COOP de Roquemaure**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de prêter deux tables de pique-nique à la Coop de Roquemaure et ce pour un période de 5 ans.

2019-07-153

#### **8.0 Formation journalier principal pour travaux routiers**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité

- D'autoriser la formation gratuite du journalier principal pour la gestion des travaux routiers avec M. Jocelyn Caron de la M.R.C pour ½ journée;

2019-07-154

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité

- D'engager M. Richard Audet ou M. Jocelyn Caron, selon leur disponibilité, pour la surveillance des travaux de traitement de surface de la route centrale et du rang 2 et 3 Ouest pour surveiller la conformité des travaux effectués.

2019-07-155

#### **9.0 Remboursement assurance journalier principal**

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement de l'assurance du journalier principal pour passer de la classe promenade à la classe affaire pour l'utilisation de son véhicule dans le cadre de ses fonctions pour la municipalité de Roquemaure, soit un montant de 49.05 \$.

#### **10.0 Réseau routier**

##### **10.1 Soumission travaux rang 2 et 3 Ouest – TECQ ;**

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu deux soumissions pour les travaux de rechargement et de traitement de surface du rang 2 et 3 Ouest ;

- Entreprises Bourget, au montant de 155 326.63 \$

- Entreprises Franroc division de Sintra Inc., au montant de 174 937.35 \$

2019-07-156

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Bourget pour la réalisation de ces travaux.

##### **10.2 Soumission travaux inspection des égouts ;**



N° de résolution  
ou annotation

2019-07-157

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu deux soumissions pour compléter la vérification du réseau d'égout du village ;

- Entreprises Can Inspec, au montant de 34 594,00 \$
- Entreprises Can Explor, au montant de 29 714.73 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Can Explor pour la réalisation de ces travaux.

### **10.3 Travaux réparation de chemin ;**

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure doit effectuer des travaux de réparation de la route centrale "panses de bœuf" avant d'effectuer les travaux de traitement de surface ;

2019-07-158

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant maximal de 5000,00 \$ pour la réalisation de ces travaux.

### **11.0 Camping :**

#### **11.1 Panneau station de pompage;**

ATTENDU QUE le panneau de la station de pompage date de plusieurs années et que celui-ci est défectueux;

ATTENDU QUE le prix du nouveau panneau est de 3 392,00 \$;

2019-07-159

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant maximal de 5 000,00 \$ pour l'achat de ce panneau incluant l'installation.

#### **11.2 Conteneur camping;**

ATTENDU QUE les deux conteneurs de déchets déjà en place ne suffisent pas à la demande ;

2019-07-160

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'addition d'un conteneur pour le mois de juillet.

#### **11.3 Lumière de rue non fonctionnelle ;**

ATTENDU QU'il y a deux sentinelles qui ne fonctionnent plus au camping municipal;

2019-07-161

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire réparer les deux sentinelles.



N° de résolution  
ou annotation

2019-07-162

#### **12.0 Emprunt temporaire TECQ :**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de liquidités pour absorber le paiement des travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 en attendant de recevoir la subvention;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest offre un taux préférentiel de 3.95% +0.5;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de demander à la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest un prêt temporaire de 494 265,00 \$, d'accepter les taux présentés et de nommer Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim, signataire pour le prêt.

#### **13.0 Signataire entente de financement Fonds de mises en valeur des lots intra municipaux :**

ATTENDU QUE Groupement Forestier Coopératif Abitibi est venu nous présenter les travaux prévus pour 2019-2020 dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intra municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter les travaux présentés et d'autoriser M. Léo Plourde, maire, à signer l'entente.

2019-07-163

#### **14.0 Crédit taxes de service :**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de certains propriétaires à savoir pourquoi un propriétaire de deux immeubles dans la municipalité de Roquemaure doit payer deux fois la même taxe, éclairage ou déneigement, soit une sur chaque compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de créditer les taxes perçues en double pour tous les propriétaires de deux immeubles dans la municipalité.

2019-07-164

#### **15.0 Réparation du Parc du Souvenir :**

La municipalité aimerait avoir une estimation du temps de nos employés pour effectuer quelques réparations et travaux mineurs au parc du souvenir.

#### **16.0 Camp de Jour :**

##### **16.1 Jardin et crochet pour enfant ;**

ATTENDU QUE le CLD de La Sarre offre gratuitement encore une fois cette année le projet des Petits Jardins Verts;

ATTENDU QUE les bacs à jardinage devront être relocalisés le long de la patinoire côté sud pour faciliter la tonte de la pelouse le long de la salle municipale;

ATTENDU QUE les bacs devront être revampés pour améliorer la facilité d'accès aux enfants;



2019-07-165

N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU la demande de la superviseure pour l'achat de crochets pour les vêtements des enfants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter l'achat et le temps d'un journalier pour effectuer ces travaux.

**17.0 Rapport des comités :**

**17.1 Résolution d'appui OMH de l'Arc-en-ciel**

ATTENDU la création du nouvel office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel qui a été formé à la suite du regroupement de 7 offices en Abitibi-Ouest soit : Authier, Taschereau, Poularies, Ste-Germaine-Boulé, Roquemaure, Duparquet et Macamic;

ATTENDU QUE ce regroupement implique la gestion de 8 immeubles, la gestion du personnel, ainsi que la gestion de 94 logements répartis sur un vaste territoire, dont la distance qui sépare les deux extrêmes est d'un minimum de 80 km pour aller seulement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de M. Daniel Rancourt président de l'OMH de l'Arc-en-ciel, que la Société d'habitation du Québec reconnaisse le travail de la directrice générale à temps plein, soit 35 heures par semaine pour assumer toutes les charges reliées à la gestion de 8 immeubles disséminés sur le territoire de l'Abitibi-Ouest.

**18.0 Période de questions :**

**19.0 Sujets divers :**

**19.1 Branches dans le chemin Hébécourt**

ATTENDU QUE l'entretien des fossés du chemin Hébécourt n'a pas été fait depuis un certain temps;

ATTENDU la demande de l'entreprise Jean-Guy Roy Ent. inc, qui détient le bail de la gravière, de faire la coupe de branches sur le chemin Hébécourt puisque celui-ci circule difficilement avec ses équipements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de demander à l'entreprise Jean-Guy Roy Ent. inc d'effectuer la coupe de branches sur le chemin Hébécourt et que les sommes soient prises dans le fond forestier.

**19.2 Pompe du camping brisée**

ATTENDU QUE lors du branchement de la pompe neuve, l'entreprise Roland Richard Inc. a endommagé la pompe à la suite de son branchement;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas responsable de ce bris;

2019-07-166

2019-07-167



N° de résolution  
ou annotation

2019-07-169

EN CONSÉQUENCE il est proposé M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la réparation de la pompe au montant de 1 300,00 \$ et de vérifier avec l'entreprise Roland Richard Inc. si son assurance couvre pour ce dommage.

### 19.3 Demande Fabrique fête de Ste-Anne

ATTENDU la demande de prêt de salle, de toilette, de deux tables de pique-nique et de poubelles pour la fête de la Ste-Anne le 26 juillet 2019; EN CONSÉQUENCE il est proposé M. Fernand Landry, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt de la salle du Lac-Abitibi gratuitement et que se soit notre employé municipal qui s'occupe de l'installation des tables, poubelles et toilettes ainsi que le nettoyage de celles-ci.

### 19.5 Demande Jean-Guy Roy Ent. Inc.

ATTENDU la demande reçue de Jean-Guy Roy Ent. Inc. pour l'échange d'un vieux poteau d'électricité du camping municipal contre 6 jantes de roues;

ATTENDU QUE le camping municipal a présentement besoin de foyer pour ses clients;

2019-07-170

EN CONSÉQUENCE il est proposé Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter l'échange du poteau contre 6 jantes de roues.

### 19.6 Demandes stationnement roulottes lors d'évènements

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux demandes pour le stationnement de roulottes lors de location de salle ;

2019-07-171

EN CONSÉQUENCE il est proposé Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le stationnement de roulottes lors de ces d'évènements, par contre les stationnements devront rester propres et remis dans le même état qu'à leur arrivée.

### 20.0 Levée de la réunion

2019-07-172

À 21h15, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau propose la levée de la séance,

Adopté à la majorité.

Marie-Ève Isabelle  
Directrice générale par intérim

Léo Plourde  
Maire



N° de résolution  
ou annotation

2019-08-173

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque, Fernand Landry et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h12, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption procès-verbaux de juin
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
  - 5.1 Dépenses de juillet;
- 6.0 Rapport des comités
- 7.0 Camping
  - 7.1 Demande dédommagement terrain 56 ;
  - 7.2 Demande projet FDT pour terrain de jeux.
- 8.0 Avis motion projet règlement #199 modifiant le plan de sécurité civil
- 9.0 Ressources humaines
  - 9.1 Colloque de zone ADMQ ;
- 10.0 Réseau routier
  - 10.1 Débroussaillage rang 1 ;
  - 10.2 Programme d'aide à la voirie locale ;
  - 10.3 TECQ 2014 2018 – Entériné décisions prises par courriel ;
    - Élargissement traitement de surface (+3430\$ - escompte 995.20\$)
    - Asphalte rang 2 et 3 ouest (60 tonnes x 55\$)
    - Surplus des coûts du décohesionnement (6530\$ 2968 m2 de plus)
    - Signaleurs – entente avec M. Bélanger – on fournit les signaleurs et les coûts seront déduits de la facture (1436.58\$)
    - Transitions rang 4 et 5 ouest (6600\$)
  - 10.4 Rapport final au ministère
- 11.0 Zone intervention spéciale
- 12.0 États financiers 2018 de l'OMH de l'Arc-en ciel
- 13.0 Sujets divers
- 14.0 Période de questions
- 15.0 Levée de la séance

### **3.0 Adoption du procès-verbal de juin**

Reporté.

### **4.0 Correspondance**

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

### **5.0 Trésorerie**

#### **5.1 Dépenses de juillet**





N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

**Pour la municipalité :**

Liste des comptes à payer au montant de : 50 988,78 \$

**Pour le camping municipal :**

Liste à payer au montant de : 7 409,44 \$

**Salaire net :** 20 912,71 \$

**Remboursement de frais de déplacements :**

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Léo Plourde, au montant de 60,00 \$;

M. Sébastien Roy, au montant de 561.66 \$ pour la municipalité et 561.66 \$ pour le camping;

Mme Marie-Ève Isabelle, au montant de 103.68 \$;

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

2019-08-174

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses de juillet.

**6.0 Rapport des comités**

**7.0 Camping**

**7.1 Demande dédommagement terrain # 56 ;**

ATTENDU QUE le camping municipal a éprouvé des problèmes avec les pompes pour le système d'égout ;

ATTENDU QUE le client saisonnier du terrain # 56 a eu un déversement des égouts sur son terrain ;

2019-08-175

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité de créditer un montant de 250.00 \$ plus taxes sur la facture du client en question pour la saison 2019 pour les désagréments survenus.

**7.2 Demande projet FDT pour terrain de jeux ;**

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure souhaite déposer une demande à la M.R.C d'Abitibi-Ouest pour le Fonds de Développement des Territoires en septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité Rock-West a déjà déposé un projet à la M.R.C d'Abitibi-Ouest pour le Fonds de Développement des Territoires pour le festival, avec l'accord de la municipalité résolution #2019-04-07;

2019-08-176

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de déposer un projet pour la réfection du terrain de jeux du camping municipal dans le cadre du Fonds de développement du territoire, soit pour un montant de 10 000 \$ en priorité 1.



N° de résolution  
ou annotation

2019-08-177

2019-08-178

2019-08-179

## **8.0 Avis de motion règlement #199 modifiant le plan de sécurité civile**

Avis de motion donné par M. Marcel Mainville.

### **9.0 Ressources humaines**

#### **9.1 Colloque de zone ADMQ ;**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais et l'inscription de la directrice générale par intérim, Mme Marie-Ève Isabelle, pour le colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Lorrainville le 12 et 13 septembre 2019.

### **10.0 Réseau routier**

#### **10.1 Débroussaillage rang 1 ;**

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale par intérim, Mme Marie-Ève Isabelle, d'aller en appel d'offres pour le contrat de débroussaillage du rang 1 selon les disponibilités budgétaires, soit un montant maximal de 9 000 \$.

#### **10.2 Programme d'aide à la voirie locale ;**

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi-Ouest a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Fernand Landry, appuyée par M. Marcel Mainville, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **10.3 TECQ 2014-2018 – Entériné décision prises par courriel ;**

ATTENDU QUE le conseil municipal a dû prendre des décisions au cours du mois pour ne pas retarder les travaux de notre entrepreneur ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite entériner les décisions qu'ils ont prises ;



2019-08-180

N° de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter ce qui suit :

- Élargissement du traitement de surface jusqu'à 7 mètres au lieu de 6.7 mètres sur la route centrale et le rang 2 et 3 Ouest (2 434.80 \$) ;
- Surplus de décohésionnement dans le rang 2 et 3 Ouest et disposition des matières (6 530 \$ et 60 tonnes x 55 \$) ;
- Utilisation de nos employés pour la signalisation lors des travaux, montant qui sera déduit du montant qui nous sera facturé (1436.85 \$) ;
- Réparation transition du rang 4 et 5 Ouest (6 600 \$).

#### 10.4 Rapport final au ministère

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

2019-08-181



N° de résolution  
ou annotation

2019-08-182

### **11.0 Zone intervention spéciale**

**Attendu** le décret adopté par le gouvernement pour identifier les zones spéciales d'intervention (ZIS);

**Attendu que** la ZIS s'applique aux zones inondables 0-20 ans qui ont déjà été intégrées avant le 10 juin 2019 dans les outils de planification des municipalités ;

**Attendu que** les propriétaires qui sont dans la ZIS se voient imposer d'importantes restrictions et un moratoire sur les permis pour d'éventuels développements, constructions ou rénovations à leur habitation ;

**Attendu que** la Municipalité de Roquemaure souhaite que son territoire soit retiré de la ZIS ;

**Attendu que** notre territoire se situe au nord de la ligne de partage des eaux du Saint-Laurent, soit sur le bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson ;

**Attendu que** le niveau de l'eau de notre lac est contrôlé et régularisé notamment par des barrages gérés par une entreprise privée ainsi que par le barrage d'Iroquois-Falls de la rivière Abitibi, situé au Nord-Est de l'Ontario;

**Attendu que** les cotes de crue du lac Abitibi varient de 1,12 pieds entre 2 et 100 ans ;

**Attendu qu'à** notre connaissance, jamais aucun bâtiment n'a subi de dommages suite à la crue des eaux, ni même en 2017 ou 2019 ;

**Attendu que** les terrains actuellement inclus dans la ZIS ont une hauteur variant en moyenne entre 3 et 6 pieds au-dessus de la ligne de rivage ;

**Attendu que** tout cela a une incidence majeure sur la valeur des propriétés, et ce, même si elles n'ont pas été touchées par les crues ;

**Attendu que** vu la faible densité d'occupation des petites municipalités de notre territoire, toutes mesures limitant les constructions ont un effet catastrophique sur nos municipalités, alors qu'une intervention du gouvernement assurerait une occupation dynamique du territoire ;

**Attendu que** les normes relatives aux plaines inondables sont déjà au schéma d'aménagement de la MRCAO ;

**Attendu que** la Municipalité de Roquemaure s'engage à faire respecter la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité ;

- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'intervenir auprès des gestionnaires de barrages, dont celui localisé à Iroquois Falls, ainsi qu'auprès du gouvernement de l'Ontario afin de régulariser le niveau



N° de résolution  
ou annotation

d'eau du lac Abitibi de manière à maintenir celui-ci à son plus bas niveau, en période printanière ;

**ET, POUR TOUS LES MOTIFS ÉVOQUÉS,**

- **DE VOUS DEMANDER** Madame la Ministre, d'exclure le territoire de la municipalité de Roquemaure de la zone d'intervention spéciale (ZIS).

**12.0 États financiers 2018 de l'OMH de l'Arc-en-ciel**

2019-08-183

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de 2018 et de rembourser 1 496 \$ à l'OMH de l'Arc-en-ciel.

**13.0 Sujets divers**

**13.1 Demande comité Rock-West :**

M. Morneau se retire de la délibération

2019-08-184

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à la majorité d'accepter la demande du comité et de faire réparer les luminaires du terrain de compétition qui sont défectueux, disjoncteurs et ampoules, conditionnel à ce que l'on trouve les pièces facilement et à prix abordable.

**13.2 Demande Line Binet gérante camping municipal :**

2019-08-185

Il est proposé par M. Morneau, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 100 \$ pour la commandite du méchoui de Mme Binet pour les campeurs.

**13.3 Bibliothèque :**

2019-08-186

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter le décaissement de 2 000 \$ prévu pour l'achat de livres du comité bibliothèque de Roquemaure.

**13.4 Location de la salle pour les élections :**

2019-08-187

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser la location de la salle du Lac-Abitibi pour la tenue des élections fédérales 2019 au montant de 175 \$.

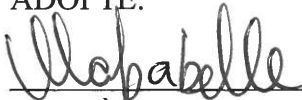
**14.0 Période de questions**

**15.0 Levée de la séance**

2019-08-188

À 21h25, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.

  
Marie-Ève Isabelle

Directrice générale par intérim

  
Léo Plourde

Maire



N° de résolution  
ou annotation

2019-09-189

Province de Québec  
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Marcel Mainville, Réjean Lévesque, Fernand Landry et Rodrigue Morneau, conseillers.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

### **1.0 Ouverture de la séance**

Le conseil ayant quorum, la séance débute 20h10, présidée par M. Léo Plourde, maire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption procès-verbaux de juin
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Trésorerie
  - 5.2 Dépenses d'août;
  - 5.3 Remboursement frais de déplacement;
- 6.0 Rapport des comités
- 7.0 Camping
  - 7.1 Projet FDT pour terrain de jeux;
  - 7.2 Installation lumière flotte pompes;
  - 7.3 Tarification 2020;
- 8.0 Demande prises en charge Plage Mainville
- 9.0 Ressources humaines
  - 9.1 Inscription Colloque Cain Lamarre;
  - 9.2 Horaire directrice générale par intérim
- 10.0 Réseau routier
  - 10.1 Débroussaillage rang 1;
  - 10.2 Déneigement Camping municipal (déplacement poteau);
- 11.0 PADF
- 12.0 Sujets divers
- 13.0 Période de questions
- 14.0 Levée de la séance

### **3.0 Adoption du procès-verbal de juin**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du juin 2019.

### **4.0 Correspondance**

M. le maire fait état de la correspondance pertinente.

### **5.0 Trésorerie**

#### **5.1 Dépenses d'août**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

**Pour la municipalité :**



N° de résolution  
ou annotation

2019-09-191

Liste des comptes à payer au montant de : 50 259.15 \$

**Pour le camping municipal :**

Liste à payer au montant de : 8 616.44 \$

**Salaire net :** 11 331.34 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'août 2019.

**6.0 Rapport des comités**

**7.0 Camping**

**7.1 Projet FDT pour terrain jeux :**

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure souhaite déposer une demande à la M.R.C d'Abitibi-Ouest pour le Fonds de Développement des Territoires en septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité Rock-West a déjà déposé un projet à la M.R.C d'Abitibi-Ouest pour le Fonds de Développement des Territoires pour le festival, avec l'accord de la municipalité résolution #2019-04-07;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà passé une résolution #2019-08-176 pour déposer un projet dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires et que celle-ci veut modifier cette résolution puisque les sommes disponibles sont plus élevées que prévu.

2019-09-192

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de déposer une demande pour le projet totalisant 26 381\$ pour la réfection du terrain de jeux du camping municipal dans le cadre du Fonds de Développement des Territoires, soit une aide financière de 20 161\$ de la part de la MRC d'Abitibi-Ouest, en priorité 1 et de mandater la directrice générale par intérim Marie-Ève Isabelle ainsi que le maire Léo Plourde signataire pour ce projet.

**7.2 Installation lumière et flotte pompes :**

2019-09-193

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant de 2 000 \$ pour l'installation d'une lumière ainsi que des flottes additionnelles sur nos pompes au camping municipal pour un maximum de sécurité selon les recommandations de l'installateur du nouveau panneau électrique.

**7.3 Tarification 2020 :**

2019-09-194

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la nouvelle tarification pour la saison 2020 pour les terrains saisonniers selon ce qui suit :

- Terrain 2 services 30 ampères : 1 071.07 \$ plus taxes
- Terrain 2 services 50 ampères : 1 172.70 \$ plus taxes
- Terrain 3 services 30 ampères : 1 250.00 \$ plus taxes



N° de résolution  
ou annotation

### **8.0 Demande prise en charge du chemin de la Plage Mainville**

Lors de la séance de travail des élus municipaux le 20 août, à ce point de l'ordre du jour M. Marcel Mainville a constaté son intérêt et s'est retiré du local où la discussion a eu lieu.

Lors de la prise de décision officielle M. Marcel Mainville se retire de la délibération.

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu une requête pour la prise en charge pour le déneigement 2019-2020 du chemin de la plage Mainville par la majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a reçu la signature des propriétaires du chemin acceptant la prise en charge pour le déneigement 2019-2020 ;

2019-09-195

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à la majorité d'accepter la prise en charge du déneigement du chemin de la Plage Mainville pour l'hiver 2019-2020 et de refacturer les propriétaires sous forme de taxes de secteur.

### **9.0 Ressources humaines**

#### **9.1 Inscription Colloque Cain Lamarre :**

2019-09-196

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais et l'inscription de Léo Plourde, maire, Marie-Ève Garand, conseillère et Fernand Landry, conseiller, pour le colloque de Cain Lamarre qui se tiendra à Rouyn-Noranda le 9 octobre 2019.

#### **9.2 Horaire directrice générale par intérim :**

2019-09-197

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la modification de l'horaire de la directrice générale par intérim pour la conciliation travail famille, soit :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

### **10.0 Réseau routier**

#### **10.1 Débroussaillage rang 1 :**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions pour le débroussaillage du rang 1 ;

ATTENDU QUE seulement une soumission est conforme aux demandes du conseil soit une soumission au kilométrage ;

2019-09-198

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise 9299-5885 Québec Inc. de Michel Bisson pour un montant de 900 \$/km.

#### **10.2 Déneigement camping municipal (déplacement poteau):**

2019-09-199

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser l'entrepreneur Jean-Guy Roy entrepreneur Inc. pour les travaux d'excavation pour 1 000 \$ maximum, ainsi que les entreprises Roland Richard Inc. pour les travaux électriques





-  
N° de résolution  
ou annotation

d'inclure ces travaux au montant accordé à la résolution # 2019-09-193, pour effectuer les travaux suivants :

- Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc.
  - Enlèvement d'un poteau situé au coté du stationnement près du restaurant pour faciliter le déneigement par la charrue cet hiver
  - Démantèlement du barrage de castor dans le bassin d'épuration
- Les entreprises électriques Roland Richard Inc.
  - Enlèvement de la lumière de rue sur le poteau électrique
  - Installation d'un mat et de la lumière de rue sur le bâtiment du restaurant du camping municipal.

### **11.0 PADF**

2019-09-200

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter et d'autoriser Léo Plourde, maire, à signer l'entente dans le cadre du Programme d'aménagement durable des Forêts.

### **12.0 sujets divers**

#### **12.1 Travaux de construction d'un chemin forestier :**

2019-09-201

ATTENDU QUE la municipalité à reçu une demande de bonification pour le montant accordé pour la construction d'un chemin forestier de la part de Groupement Forestier Coopératif Abitibi ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant maximal de 18 000\$ pour la construction de ce chemin, qui sera pris dans le fonds forestier accumulé.

#### **12.2 Travaux coupe bois lots 1-2-3-4 :**

2019-09-202

ATTENDU QUE la municipalité à reçu une proposition de coupe de bois pour les lots 1-2-3-4 du rang 1 de la part de Groupement Forestier Coopératif Abitibi

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter cette entente de coupe et que les travaux soient réalisés sur une période de deux ans.

#### **12.3 Demande de la Fabrique de Roquemaure :**

2019-09-203

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter le prêt de la salle du Lac-Abitibi et d'un micro gratuitement pour la tenue de la Veillée des âmes le 6 octobre 2019.

#### **12.4 Formation inspecteur :**

2019-09-204

Il est proposé par M. Fernand Landry, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter la formation de Jean-Guy Hébert, inspecteur, à Val d'or le 19 septembre 2019 sur "l'émission des permis, certificats et attestations" à condition que les frais soient partagés entre les cinq municipalités selon l'entente établie.



2019-09-205

N° de résolution  
ou annotation

### **12.5 Travaux enrochement route centrale :**

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser Jean-Guy Roy Entrepreneur Inc. à réaliser les travaux d'enrochement de la route centrale pour un montant maximal de 2 500 \$.

### **12.6 Demande M. Armand Caouette :**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande M. Armand Caouette pour la prolongation d'un chemin jusqu'au lot 1 du rang 6 et si la municipalité est intéressée à louer ou à vendre ces lots ;

2019-09-206

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de ne pas accepter la demande de M. Armand Caouette.

### **12.7 Frais déplacement employé journalier ;**

ATTENDU les demandes de remboursement de frais de déplacement de:

M. Sébastien Roy, au montant de 503.24 \$ pour la municipalité;

M. Sébastien Roy, au montant de 461.00 \$ pour le camping;

ATTENDU que ces demandes sont complètes et conformes;

2019-09-207

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser leur remboursement.

### **13.0 Période de questions**

### **14.0 Levée de la séance**

2019-09-208

M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance.

ADOPTÉ.

Marie-Ève Isabelle  
Directrice générale par intérim

Léo Plourde  
Maire